

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'Etat soutient le projet EcoCité Plaine Commune

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du Logement, et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent l'accompagnement de 93 projets innovants proposés par les 13 EcoCités, dont le projet d'EcoCité Plaine Commune, en coordination avec la Caisse des Dépôts (CDC) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Lors de cette première phase de sélection, l'Etat s'engage à soutenir l'investissement public et privé pour des opérations exemplaires d'aménagement durable. Cet engagement se traduit par une sélection de projets pour une mise en œuvre immédiate (33 millions d'euros investis), et par le cofinancement de nombreuses missions d'ingénierie (7 M€).

49 projets ont également été présélectionnés. Ces projets devront être précisés et complétés en tenant compte des recommandations issues du comité de pilotage national Ville de demain avant d'être redéposés devant ce comité pour un nouvel examen. Le financement de l'Etat pour cette deuxième session est évalué à terme à 150 M€. Les 13 EcoCités sont invitées à présenter leur dossier complémentaire entre le 1^{er} décembre 2011 et le 29 février 2012.

Les différents projets retenus se distinguent par leur haut niveau d'innovation et de performance environnementale, et seront lancés dans les 2 ans.

Territoire francilien composé de 8 communes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse), Plaine Commune a dû composer avec d'importantes séquelles urbaines et industrielles, avant de connaître un renouvellement symbolisé par l'arrivée du Stade de France. Ce projet EcoCité a pour objectif de faire de la Plaine une agglomération solidaire et écologique à travers plusieurs axes dont la promotion des mobilités durables, le développement des énergies renouvelables ou encore la promotion de solutions pour un bâti performant sur le plan énergétique.

Le projet EcoCité Plaine Commune couvre plusieurs domaines complémentaires de la ville durable, pour un montant global (investissements et ingénierie) de 2,9 millions d'euros :

- **la conception urbaine** : aménagement durable et environnement, bâtiments exemplaires, îlots démonstrateurs et à énergie positive,
- **les ressources et les énergies** : gestion des ressources et recyclage des matériaux, production d'énergie renouvelable et de récupération, réseaux intelligents
- **les mobilités** : services à la mobilité et information voyageurs, voiture en ville – électromobilité, auto-partage, stationnement mutualisé.

Pour Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparou, « les villes regrouperont 80% de la population mondiale en 2050. Aujourd'hui, avec le soutien apporté à ces projets, l'Etat investit pour construire la ville de demain : sobre en énergie, attractive pour les entreprises, respectueuse des ressources et des équilibres naturels, accessible pour tous les habitants... La ville durable constitue également un levier important pour une économie verte. Ces projets vont faciliter le développement de nouvelles filières créatrices d'emplois dans le domaine de la construction, des transports ou encore de tous les services liés au développement des nouvelles technologies. »

René Ricol souligne la mobilisation des collectivités locales dans le montage de ces projets complexes et le rôle de catalyseur qu'elles jouent en fédérant des acteurs à la fois publics et privés.

Augustin de Romanet, Directeur général de la Caisse des Dépôts ajoute que « la Caisse des Dépôts se réjouit de contribuer au déploiement de ce programme ambitieux, qui prolonge sa mission historique au service de la ville, et pour lequel ses équipes se mobilisent chaque jour aux côtés des collectivités locales et de leurs partenaires sur le plan national et régional. Les Directions régionales de la Caisse des Dépôts avec l'appui du Département Politique de la Ville et Développement Urbain, ont en effet participé activement aux divers ateliers locaux et réunions de définition des projets, notamment dans leurs aspects financiers, et ont mis à disposition des crédits d'ingénierie pour le cofinancement d'études ou de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mobilisation va encore s'intensifier dans les mois à venir pour la mise en œuvre des décisions de l'Etat et l'accompagnement des porteurs de projets. »

En réponse aux engagements forts du Grenelle Environnement, l'Etat encourage ainsi la réalisation, par des collectivités volontaires, de projets ambitieux plus respectueux de l'environnement et des populations, et économes en énergie.

Grâce à la démarche EcoCité, lancée en novembre 2009, une première étape dialogue et de collaboration aura permis d'initier des stratégies transversales et partagées de développement urbain durable. L'accélération de leur mise en œuvre se concrétise dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

En février 2011, **12 projets de Transports en Commun en Site Propre (TCSP)**, en articulation forte avec les périmètres de projet EcoCité, ont par ailleurs bénéficié du soutien du fonds Ville de demain, à hauteur de 200 millions d'euros.

Un second volet du fonds Ville de demain a été doté de 235 millions d'euros pour la période 2011-2017, à destination de nouvelles agglomérations porteuses de grands projets qui, à leur tour, pourront bénéficier d'un soutien à l'investissement. L'Etat a invité les grandes intercommunalités de plus de 450 000 habitants qui n'y participaient pas à rejoindre la démarche EcoCité (Grand Lyon, Lille Métropole, Grand Toulouse, et Rouen Elbeuf Austreberthe). Les collectivités territoriales représentant deux sites majeurs en Ile-de-France (site des Ardoines et site Descartes) ont également été conviées. Ces sites s'inscrivent dans la démarche du Grand Paris et devront contribuer de façon significative à la production de logements franciliens.

Ces collectivités sont invitées à présenter, avant le 30 novembre 2011, des projets en conformité avec le cahier des charges Ville de demain publié le 7 septembre dernier ([télécharger l'appel à projets](#)).

Volet développement durable des investissements d'avenir (hors action « Ville de demain »)

Plus de 6 milliards d'euros sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet
Cabinet de Benoist Appar
Cabinet de René RICOL

01 40 81 72 36
01 40 81 89 53
01 42 75 64 43

